



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2024

Le seize décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures cinquante, les membres du conseil municipal de la commune d'ASSAIS LES JUMEAUX dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Salle de la Mairie d'ASSAIS LES JUMEAUX, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude LAURANTIN, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 12  
Nombre de Conseillers municipaux présents : 9  
Date de la Convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2024

Etaient présents :

Jean-Claude LAURANTIN	Fabrice DURAND	Jean-Louis RIDOUARD
Christophe POTET		Sabrina LAURENTIN
Annie LAURENTIN	Joël NERBUSSON	
Alexandre NIKSARLIAN		Fabrice ADAMO

Absents excusés ayant donné procuration :

- M. Christian PRUNIER a donné procuration à M. Jean-Louis RIDOUARD
- Mme Sophie RIVALLEAU a donné procuration à M. Joël NERBUSSON

Absents excusés :

- M. Adrien MILLET

Secrétaire : Mr Fabrice DURAND a été nommé secrétaire de séance.

**D- 20240071 - SUBVENTION ANNUELLE A L'ECOLE PUBLIQUE D'ASSAIS LES JUMEAUX SESSION 2024/2025**

Monsieur le Maire propose de verser une subvention annuelle à l'Ecole publique. Cette subvention est prévue pour le paiement des sorties, et correspond à l'année scolaire de septembre 2024 à juillet 2025.

Le nombre d'enfants enregistré à la rentrée de septembre 2024 est de 64.

En 2023, le montant de la subvention annuelle versée par enfant était de 80 €.

Il est proposé de laisser le montant par enfant à 80 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de :

- FIXER le montant de la subvention annuelle versée par enfant à 80 € ;
- INSCRIRE au budget de la commune les crédits nécessaires au paiement de cette subvention, soit : 80 € x 64 élèves = 5 120 € ;

Le Secrétaire de Séance  
Mr Fabrice DURAND

Au registre sont les signatures.  
Fait et Délibéré en Mairie  
Pour copie conforme

**Le Maire,**  
Jean-Claude LAURANTIN

AR-Préfecture

079-217900166-20241217-8-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 17-12-2024

Publication le : 17-12-2024

